

Compte-rendu de la réunion de la CGI du 7 octobre 2021

Présences:

Dr Jean-Claude Schmit, président du comité de gestion inter hospitalière, directeur de la santé
Dr Romain Nati, Direction des hôpitaux
Dr René Metz, Direction des hôpitaux
Prof. Paul Wirtgen, Direction des hôpitaux
Dr Jean-Marc Cloos, Direction des hôpitaux
Dr Danièle de la Hamette, Conseils médicaux
M. Romain Poos - Conseil supérieur de certaines professions de santé
M. Thomas Klein - Conseil supérieur de certaines professions de santé
M. Laurent Mertz, Ministère de la Santé
Mme Geneviève Klepper, Ministère de la Sécurité Sociale
Dr Frank Glod, Etablissements de recherche
Mme Stéphanie Blaise, Organisme gestionnaire de la sécurité sociale
Dr Thomas Dentzer, Direction de la Santé

Invité: Dr Julien Darmian, Dr Florence Romano, Mme Nouzia Mammar, Mme Sofie Verwerft (Direction de la Santé),

Excusés: M. Jean-Paul Freichel, Dr Monika Glass, Dr Claude Braun

Salle de réunion : Direction de la santé, 13 rue de Bitbourg, Luxembourg, 10h00 heures

Ordre du jour:

1. Bienvenue (Dr Jean-Claude Schmit)
2. Etat des lieux sur les projets de réseaux de compétences (DMC-QS)
3. Positionnement juridique concernant structures des réseaux (Dr Jean-Claude Schmit)
4. Proposition pour financement des réseaux (Dr Jean-Claude Schmit)
 - a. Projet pilote sur 5 ans, financé par MISA
5. Discussion sur le projet de critères de l'évaluation d'un réseau de compétences (DMC-QS)
 - a. Proposition de créer un petit groupe de relecture avec des membres du CGI avant validation par le CGI
 - b. Focus sur le système de communication entre les professionnels du réseau
6. Programme de qualité (Dr Jean-Claude Schmit)
 - a. Explications par Dr Jean-Claude Schmit sur les rapports et besoins d'informations
 - b. Indicateurs de qualité des soins nationaux
 - i. Accord du Comité de Gestion Interhospitalière sur le principe d'indicateurs nationaux

- ii. Création d'un groupe de travail pour la définition de ces indicateurs qui seront validés par le Comité de Gestion Interhospitalière
 1. Etat des lieux des besoins en indicateurs
 2. Définition de critères pour l'élaboration de ces indicateurs
7. Divers

1) Bienvenue (Dr Jean-Claude Schmit)

Les membres du comité approuvent l'ordre du jour.

2) Etat des lieux sur les projets de réseaux de compétences

Dr Julien Darmian présente les 5 projets reçus par la Direction de la Santé et met en évidence les défis/problèmes que tous les projets ont en commun. C'est-à-dire :

- Le financement
- Les incitatifs pour les professionnels de santé
- Les incitatifs pour les patients
- L'évaluation des projets
 - Mise en place des indicateurs
 - Mise en place d'une structure commune
 - Mise en place de critères communs

En cas de besoin, le comité souhaite ajouter d'autres réseaux de compétence dans la loi hospitalière dans le futur.

3) Positionnement juridique concernant structures des réseaux

Le président propose de ne pas créer de nouvelles entités légales pendant la phase pilote. Cependant le volet du personnel pose un défi si les personnes travaillent à l'extérieur des hôpitaux sous un statut de salarié. Il s'agit de mutualiser les ressources.

Le CGI reconnaît la question de la responsabilité qui devrait être du côté du professionnel de santé ou de l'établissement, notamment l'hôpital. L'employeur du personnel d'un réseau devrait être le partenaire qui a pris le « lead » du projet.

Le président fait remarquer qu'il faudrait impliquer davantage le secteur extrahospitalier dans les discussions autour des réseaux de compétence, d'autant plus que pour certains réseaux, le gros de l'activité sera extrahospitalière. Un membre du CGI répond que ceci n'était pas prévu par la loi actuelle.

L'analyse du réseau Parkinson (ParkinsonNet) révèle un financement atypique dans la phase actuelle, avec un financement partiel de la part de la Direction de la santé.

Le président propose de discuter la structure des réseaux avec la ministre en proposant de ne pas créer de nouvelles entités.

Registres et bases de données : L'utilisation des données médicales est indispensable pour chaque réseau. Ainsi le Ministère de la santé et la Direction de la Santé travaillent actuellement sur la mise en place des

bases légales pour les registres de maladies. La vision en discussion avec une approche nationale des données de la santé avec un système intégré pour le secteur hospitalier et extra hospitalier devrait faciliter le partage et l'utilisation des données à l'avenir. Ceci éviterait aussi la mise en place de bases de données différentes pour chaque réseau.

Selon un premier retour de la ministre et du ministère de la santé, les bases légales actuelles permettraient déjà aujourd'hui la mise en place de bases de données pour les réseaux de compétences.

Les membres du CGI proposent de faire la différence entre bases de données et système informatique et entre dossier patient hospitalier et dossier unique.

La recherche insiste sur le besoin de données structurées dans le futur.

4) Proposition pour financement des réseaux

Le président propose dans une première phase un financement par l'état pour des projets pilote de 5 ans. Après une évaluation du réseau, un financement est envisageable par la CNS si le projet a démontré une plus-value.

Le CGI est d'avis que cette proposition donne une certaine flexibilité aux projets et accélère la mise en place. Une distinction entre projet pilote et prestations et prise en charge usuelle du patient devrait être fait dans le futur.

Les initiatives de recherche ne sont actuellement pas couvertes par la CNS et un financement spécifique devrait être discuté avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

5) Discussion sur le projet de critères de l'évaluation d'un réseau de compétences

Dr Julien Darmian partagera une proposition de critères avec le CGI.

Le président propose de reprendre les 3 projets Immuno-Rheumato, Parkinson et Obésité et de présenter l'analyse des dossiers pendant la prochaine réunion du CGI.

6) Programme de qualité

Le président revient sur les rapports et indique qu'il faut soumettre les rapports de 2020. Selon la loi, le CGI doit approuver les rapports.

Cependant, vue la diversité des rapports, une évaluation et une comparaison s'avère compliquée.

L'idée est de proposer une structure nationale pour les rapports 2022 afin de pouvoir en exploiter les informations.

Un membre du CGI s'étonne que la Direction de la santé n'exploite pas encore les rapports. Le président répond que le format actuel non structuré rend impossible cette exploitation.

Le président revient sur le système de qualité ou l'accent dans le futur devrait être mis sur :

- L'accréditation
- Le développement d'un set indicateurs de qualité national ensemble avec les acteurs dans un groupe de travail

Les membres du CGI et surtout les hôpitaux sont demandeurs pour des indicateurs qui évoluent et aident à faire avancer la qualité.

La DMC organisera un groupe de travail afin de présenter ces indicateurs au CGI.

7) Divers

Pas de points